



**COMITÉ DE LA
HAUTE-VIENNE**

PROCES VERBAL

REUNION COMITE DIRECTEUR

DU 16 AVRIL 2018

COMITE DIRECTEUR 2017 - 2020									
Nom	Prénom	Prés.	Exc.	Abs.	Nom	Prénom	Prés.	Exc.	Abs.
AJUSTE	Didier	X			MARSAC	Claude	X		
DEVAINE	Christian	X			PASTUREAU	Jean Claude		X	
DUBREUIL	Jean-Luc	X			PRADEAU	Eric	X		
DUPRE Monique		X			PREMAUD	René	X		
GENTY	Michel	X			RICOU	Didier	X		
GERBAUD	Dominique	X			RIVIER	Nadège	X		
JUHEL	Jean-Marie	X			VALLAT	Patricia	X		
LAVERGNE	Marie Françoise	X							

Ordre du Jour

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 05/03/2018
- Point sur les licences
- Compte-rendu financier
- Point sur l'organisation des championnats T à T Ligue et CD 87 + doublette ligue
- Point sur la Coupe de France
- Questions et informations diverses :
 - Avancement des réservations pour les Championnats de France
 - Trophées pour Provençal et Vétéran
 - Commission Jeunes (colloque des Educateurs, école de pétanque, formation initiateurs, CDC et CRC, actions à venir)
 - Tables de marque Championnats de France
 - Journée de la Femme
 - Demandes Mairie (éclairage, terrains)
 - Organisation des permanences à partir du 1^{er} Mai

Début de la Réunion à 19 heures 15

Christian DEVAINE, le Président, a ouvert la séance.

1°) Approbation compte-rendu du 05 mars 2018 :

Malgré une communication un peu tardive de ce compte-rendu, aucun membre du Comité ne fait de remarque particulière. Il est donc approuvé à l'unanimité.

2°) Point sur les licences 2018 :

A ce jour, 2775 licences sont enregistrées. Elles se décomposent comme suit :

- 1144 vétérans, + 22.
- 1468 séniors, + 51.
- 163 jeunes, + 5.

3*) Compte-rendu financier au 15/04/2018

Recettes (Postes ayant évolué depuis la dernière réunion)

- Absence A.G.	90.00 €
Sportive (Affiliations clubs, Licences, Mutations, Duplicatas)	95 545.40 €
- Licences clubs	87 527.00 €
- Licences détériorées, cassées ou perdues	328.40 €
- Mutations 2018	5 090.00 €
	<hr/>
TOTAL :	113 361.32 €

Dépenses (Postes ayant évolué depuis la dernière réunion)

- Arbitrage (Habillement – Réunion)	1 037.30 €
- Assemblée Générale 2017	2 144.92 €
- Championnats de France (ligue)	64.00 €
- Championnats de France (Département)	423.00 €
- Championnats Qualificatifs Département	5 184.35 €
- CRC Féminin et Open	1 320.00 €
- Cotisation Nouvelle Aquitaine + Mutations	5 062.10 €
- Frais généraux (Timbres, Fournitures de bureau, Tél. Internet...)	3 586.14 €
- Emploi Service	9 567.09 €
- Sportive	21 035.40 €
	<hr/>
TOTAL :	58 895.04 €

Soit un excédent de 58 895.04 €.

4*) Point sur les Championnats Départementaux et de Ligue :

- Le championnat Tête à Tête Ligue (Bellac pour le secteur ouest et Panazol au Moulin Pinard pour le secteur est et les féminines) n'a connu aucun incident, mais les organisateurs ont connu un léger déficit dû au mauvais temps.
- Pour le tête à tête départemental à ST.Junien, des problèmes de transcription des résultats sur le graphique. L'éclairage extérieur s'avère insuffisant.
- Pour le doublette Ligue, à Isle, aucun problème à signaler.
 - Au Moulin Pinard, suite à un problème de santé de l'une des participantes (partie interrompue pendant plus d'une demi-heure), le règlement n'a pas été appliqué. L'article 21 du règlement administratif et sportif précise « en cas de problème médical d'un joueur ou d'une joueuse en cours de partie, cette dernière est arrêtée pour une durée maximale de 15 minutes, afin de procéder aux soins. Si à l'issue de ce délai, le joueur ou la joueuse ne peut reprendre, il (ou elle) n'est plus autorisé (e) à reprendre la compétition sauf si : autorisation d'un médecin présent (ou prescription d'un certificat médical). Ses coéquipiers (ères) peuvent reprendre la partie (sans ses boules), ou abandonner. Si le joueur ou la joueuse est victime d'un second problème médical durant la partie ou durant la suite de la compétition, il (ou elle) ne sera plus autorisé (e) à reprendre celle-ci.

Le Président propose de réunir le corps arbitral sur la nécessité de bien connaître les règlements de la pétanque et du jeu provençal et d'en faire une stricte application, et non pas une interprétation personnelle.

Une fois de plus, il est à noter la très bonne organisation du club du Sablard, ainsi que le suivi de la propreté du site et des toilettes. Ils se sont même employés à ramasser des débris déposés sauvagement dans l'enceinte du boulodrome.

- Table de marque pour les jeunes : Suite à un manque de bénévoles ou éducateurs, Nicolas FONTAN, responsable de l'école de pétanque au boulodrome, se déclare intéressé pour gérer au mieux les compétitions jeunes.
- Les récompenses « ligue » fanions doivent être récupérées prochainement et seront remises aux récipiendaires dès que possible.
- **Absences non justifiées sur les différents championnats** : Il n'est pas rare, voir fréquent que des licenciés, inscrits sur les qualificatifs aux championnats de France, ne se présentent pas le jour de la compétition et ne fournissent aucun justificatif.
Le Comité décide, qu'à compter de 2019, ces joueurs seront traduits devant la Commission de Discipline compétente pour application des sanctions prévues par le Code de Discipline.

Des membres du comité demandent s'il ne serait pas possible, lors du tirage pour les différents championnats, de brasser les équipes sur les deux secteurs, afin d'arriver à une meilleure harmonisation. Cela se pratique déjà dans d'autres comités. Le président se propose de recueillir leur ressenti, afin d'amener le sujet sur la table de la Commission des Championnats.

❖ **Hébergement pour les championnats de France**

Aurore Vergnaud, responsable de la location des hébergements sur les divers championnats de France pour le Comité et la Commission Territoriale du Limousin nous signale qu'elle éprouve les plus grandes difficultés à trouver un hébergement pour le Championnat de France jeunes à CAEN, sachant qu'il y a 27 jeunes et 9 éducateurs à loger. Le Président se propose d'intervenir directement auprès de Mireille NOEL, membre de la FFPJP et présidente du Comité de Pétanque du Calvados.

❖ **Délégation au Championnat de France Triplette Provençal**

Le Comité ayant obtenu une place à ce championnat confiée à Monique DUPRE, la délégation pour accompagner Cédric COUCHET, Grégory PAILLER et Ludovic PRAJET, du club de Rilhac Rancon.

Alors que les délégations sont faites pour tous les championnats de France pour le département, si d'autres joueurs du Comité se qualifient au niveau de la Ligue, les délégations seront faites en entente avec la Commission Territoriale du Limousin, mais la préférence sera toujours donnée à un représentant du comité concerné.

❖ **Coupe de France :**

Le Président remet à chaque membre du Comité le résultat du tirage pour le premier tour qui a eu lieu le 3 avril dernier. 41 équipes sont inscrites. Les rencontres sont à jouer au plus tard le dimanche 13 mai. Comme approuvé en réunion des présidents de clubs, Isle et Rilhac Rancon ayant une équipe évoluant en CNC, sont exempts des deux premiers tours. A revoir chaque année, si plus d'équipes engagées.

Des remarques ont été faites sur les dates limites des rencontres pour les deux premiers tours qui ne semblent pas très appropriées. Les responsables de la Commission indiquent qu'ils ont souhaité laisser plus de temps entre le 2^{ème} et le 3^{ème} tour, cause vacances d'été, sachant que la date limite pour le 3^{ème} tour ne peut pas changer, car la communication des 6 équipes qualifiées à l'issue de la phase départementale doit être faite pour le 21 août.

❖ **Championnat départemental des Jeunes :**

Le 1^{er} championnat départemental jeunes est lancé. Il comprendra 4 équipes en benjamins-minimes et également 4 équipes en cadets-juniors. Les dates des rencontres ont été fixées les 16 et 30 mai, 13 et 16 juin.

❖ **Trophées Provençal, Vétéran et Jeunes :**

Suite à la mise en place des championnats provençal et jeunes cette année, et aux divisions supplémentaires en vétérans, il y a lieu de prévoir les trophées pour la remise aux champions lors de la journée finale du samedi 17 novembre. Un contact a été pris avec le fournisseur habituel.

❖ **Colloque des Educateurs :**

Claude MARSAC participera à ce colloque qui aura lieu à Luneville le 1^{er} juin. Les frais de véhicule, hébergement et repas seront pris en charge par le Comité.

❖ **Formation Initiateurs :**

La formation, assurée par Michel GENTY et Claude MARSAC se déroulera au Comité le lundi 21 mai. 5 candidats se sont inscrits. Les frais de repas des formateurs sera prise en charge par le Comité.

❖ **Journée de la Femme :**

Cette journée, initialement prévue le dimanche 9 septembre ne pourra avoir lieu à cette date, la plupart des membres du Comité étant pris, soit par les championnats de France, soit par des obligations auxquelles ils ne peuvent se soustraire.

Elle est donc reportée à une date plus proche de la journée internationale du droit des femmes (8 mars), soit le dimanche 11 mars et pourrait se dérouler en triplette avec au moins une joueuse non licenciée. Des précisions seront apportées prochainement.

❖ **Renouvellement contrat Fabien :**

Vu la charge de travail restant à effectuer en mai, notamment pour la gestion des inscriptions des qualificatifs aux championnats de France et l'enregistrement des qualifiés « ligue » à ces championnats, il est décidé, à l'unanimité des membres du comité de prolonger le contrat de Fabien MONTASTIER, pour un mois de plus, soit jusqu'à fin mai.

❖ **Championnat de France 2019 :**

Le projet de maquette a été rectifié. Un courrier de proposition de partenariat a été adressé à une trentaine d'entreprises, hôtels, grande distribution, concessionnaires auto.... Des prises de contact ont eu lieu et des rendez-vous sont programmés. A la rentrée de septembre, le Comité d'organisation devra être mis en place.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est close à 23H00.

La prochaine réunion est fixée au **lundi 11 juin 2018**.

La Secrétaire : Patricia VALLAT

Le Président : Christian DEVAINE